

Compte rendu d'audience SNEP/ AEFE



mardi 27/05/2014 - Paris

Le SNEP représenté par Polo Lemonnier (secrétaire national) et Patrick Mathieu (secteur équipements) a été reçu par M Favret et M Labadie du service immobilier de l'AEFE sur la question des installations sportives.

1° Présentation du SNEP.

- Importance de notre organisation pour la profession au regard du nombre d'adhérents (taux de syndiqués) et de sa représentativité (résultats aux élections professionnelles).
- Le secteur équipements et installations sportives composé d'une secrétaire nationale (Nathalie François), de responsables nationaux et de correspondants dans les académies
- Porteur de propositions, présentées dans les quatre référentiels SNEP et complétées par des documents accessibles sur le site national.

2° Spécificités de l'AEFE, les caractéristiques des établissements scolaires.

- Type du 1^{er} et/ou second degré
- Capacité allant de 300 à 4000 élèves avec de grandes variations
- Situations géographiques variées avec des climats différents ayant des conséquences sur le choix des constructions à réaliser
- Des considérations de sécurité à intégrer
- Les possibilités techniques du pays à prendre en compte
- Variété au niveau des propriétaires et des budgets disponibles
- Principalement les équipements utilisés sont intra-muros

L'AEFE souhaite réaliser un guide de référence pour les constructions intégrant les installations sportives. Elle a lancé un appel d'offre pour qu'un cabinet spécialisé le rédige.

Les responsables du service connaissent les premiers référentiels du SNEP et les utilisent. Ils souhaitent des précisions sur nos propositions et sur l'évaluation des besoins.

3° La démarche du SNEP : proposer des équipements adaptés et fonctionnels répondant aux exigences de l'EPS, aux besoins du sport scolaire et des autres pratiquants

- Une discipline avec des programmes, des horaires obligatoires et des épreuves aux examens(DNB, CAP, BEP, BAC)
- Des associations sportives proposant des entraînements et des rencontres sportives
- **Une unité ou poste de travail**, véritable salle de classe pour chaque APSA. Elle doit permettre la mise en activité du maximum d'élèves dans des conditions de sécurité optimales (dimensions, tracés, matériaux adaptés ...).
- En regroupant dans un même espace plusieurs unités de travail, **on aboutit à des propositions figurant dans les quatre référentiels : les grandes salles** (volley-ball, Basket-

ball, handball, badminton), **les salles semi-spécialisées** (danse, combat, tennis de table), **les piscines** (bassins adaptés), **les espaces d'athlétisme et les terrains de sports collectifs de grands terrains** (espaces spécifiques de courses, se sauts etc...)

- En préparation **un référentiel SAE, un document DOM TOM** pour répondre aux problèmes spécifiques. Ce document pourra certainement être utilisé par L'AEFE.
- Pour le SNEP, les équipements doivent être mutualisés
- **Des outils et des ressources sur le site du SNEP** : des plans de tracés et de réservation, des plans de salles, **un guide chantier** téléchargeable pour suivre les réalisations, **29 grandes salles notées à visiter sur le site.**

4° L'évaluation des besoins, l'élaboration des projets.

- Présentation de l'outil **le guide MEN** « l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires » paru en 2012 (le SNEP a participé au Groupe de Travail).
Il présente les programmes avec les horaires et les niveaux de compétence attendus (1^{er} et second degré), la spécificité du travail par cycle d'apprentissage avec un nombre d'heures de pratique effectives minimum. Il reprend la notion d'unité de travail défini dans les référentiels SNEP. **Il propose un niveau d'équipement de référence (pour le 2nd degré).** Le nombre et la nature des aires de travail (couvert/découvert) est défini selon la taille de l'établissement et le nombre d'enseignants d'EPS.
- Compléter ces données avec les propositions du SNEP afin de définir avec précision les unités de travail, prendre en compte les besoins en locaux annexes (rangement matériels EPS, matériels d'entretien, vestiaires sanitaires, salle des professeurs...) et les demandes spécifiques des équipes EPS

Les membres du service ne connaissent pas le guide MEN. Nous leur remettons un exemplaire ainsi que les 3 référentiels, un guide chantier, quelques exemples de plans de tracés et de réservation, des plans de salles semi-spécialisées, d'espaces de sauts et de course, la fiche de notation des grandes salles, 3 fiches de Grandes Salles (GS) visibles sur le site = la salle de Morlaix et 2 GS intra-muros (lycée Maubeuge et de Toulouse).

Conclusion

Le SNEP rappelle qu'il est en attente de la parution d'une circulaire spécifique EPS qui pourrait être une aide pour le service immobilier. Nous sommes satisfaits de ces échanges qui nous permettent de mieux comprendre les problématiques spécifiques.

Monsieur Labadie précise que **le guide** comprendra 1 partie basique intégrant tous les éléments indispensables à la construction d'un établissement et une 2^{ème} partie spécifique pour les chefs de projets. Le SNEP sera invité à participer à une 1^{ère} réunion de travail.

Annexe

1°échanges, questions SNEP, réponses AEFE

Q Concernant les projets en cours, la salle pour le lycée de Stockholm est petite.

R C'est un établissement conventionné, l'AEFE n'a pas la main, elle peut donner son avis si on le lui demande. La MAE n'a plus la main sur l'immobilier depuis 2013.

Q Concernant Casablanca, les collègues craignent de perdre des installations avec la reconstruction.

R Dans le projet, les équipements sont prévus sans perte. L'espace prévu comporte 2 bassins de natation et intègre les propositions des enseignants d'EPS. C'est le budget qui fixera les contraintes. Mais les espaces sont réservés.

Q Pour les installations réalisées, quels sont les matériaux utilisés pour les sols.

R C'est variable car il y a des contraintes. EX : à Nouakchott le sable pose de gros problèmes y compris à l'intérieur, donc dans ce cas c'est du béton. Mais il y a des installations de qualité (Marrakech = gymnases, Dakar= piscine + terrain synthétiques, Rabat = terrains synthétiques et piste synthétiques), voir aussi en Asie.

SNEP : la qualité des sols est importante pour les apprentissages (engagement) et les risques de traumatismes.

AEFE : il y a un besoin d'espaces couverts non fermés dans certains pays

SNEP : il existe des possibilités de couverture textile (SMC2) qui peut être complété par des murs implantés en fonction des vents dominants. Cela rejoint la problématique des EPLE des DOM TOM.